



Conditions Générales de Vente (CGV) Pension Canine et Féline Recreadog2

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations entre la pension canine et féline Recreadog2 et ses clients dans le cadre de la garde, de l'hébergement et des services associés pour chiens et chats. Toute réservation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Article 1 – Objet

La pension Recreadog2 propose des services de garde, hébergement, soins de base et activités destinés aux chiens et chats, dans le respect de leur bien-être et de la réglementation en vigueur.

Article 2 – Conditions d'admission

Seuls les animaux identifiés (puce électronique ou tatouage), à jour de leurs vaccins obligatoires (CHPPI, Leptospirose et Toux du chenil pour les chiens + Rage pour les chiens catégorisés et Typhus, Coryza et Leucose pour les chats), et traités contre les parasites internes et externes, sont admis. Un carnet de vaccinations à jour devra être présenté à chaque arrivée et rendu à la fin du séjour.

Article 3 – Réservation et modalités de paiement

Toute réservation peut être confirmée par sms ou par mail si le client en fait la demande. La réservation sera effective dès lors que le versement des arrhes équivalent à environ 40% du montant total sera versé. Le solde est à régler à l'arrivée de l'animal ou selon les modalités convenues. En cas d'annulation, les arrhes sont non-remboursables. Un avoir valable un an est possible dans certaines conditions.

Article 4 – Tarifs

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la réservation. Ils sont consultables à l'accueil ou sur le site internet (<http://recreadog.net>). Les départs et les arrivées se font sur rdv uniquement. Les départs entre 9h et 12h et les arrivées entre 15h et 17h30. Tout départ l'après-midi ou arrivée le matin pourra engendrer un surcoût de 8€.



Article 5 – Engagements du propriétaire

Le propriétaire s'engage à fournir toutes les informations nécessaires concernant la santé, le comportement et les habitudes de son animal. Il déclare nous informer si son animal présente un risque pour le personnel ou les autres animaux. La pension RECREADOG2 décline toute responsabilité en cas d'omission volontaire de la part du propriétaire.

Article 6 – Soins et responsabilité

En cas de problème de santé, la pension Recreadog2 se réserve le droit de consulter un vétérinaire. Les frais vétérinaires sont à la charge exclusive du propriétaire. La responsabilité de la pension ne saurait être engagée en cas de maladie, accident ou décès lié à une cause indépendante de sa volonté. Des frais seront appliqués en cas de déplacement vétérinaire (15€ le déplacement + 0.50 cts du kilomètre). Concernant les balades proposées en extérieur, nous mettons tout en œuvre pour que celles-ci se déroulent dans les meilleures conditions et en toute sécurité. Par conséquent, la responsabilité de la pension ne saurait être engagée en cas de problème lors d'une balade en extérieur. Enfin, en acceptant que votre chien soit en contact avec d'autres lors de son séjour, vous êtes conscient de l'éventuel risque de blessure ou autre. Par conséquent, l'entreprise et son personnel sont déchargés de toute responsabilité en cas d'accident.

Article 7 – Abandon

En cas de non-retrait de l'animal à la date convenue et sans nouvelles du propriétaire après un délai de 10 jours, la pension se réserve le droit de confier l'animal à une association de protection animale compétente.

Article 8 – Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation ou exécution relève de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de la pension.

Un médiateur de la consommation est mis à votre disposition en cas de litige avec notre société : MEDIAVET <http://mediavet.net> Numéro de convention : MEDIAVET-D-2564822

Les CGV sont applicables jusqu'au 31/12/2026

Fait à Saint Ismier, Le 01/01/2025

Nom et signature du client précédés de la mention « Lu et approuvé » : _____